

Réunion du 13 novembre 2018

Situation départementale AVS

Au 1^{er} novembre 2018

AVS en CUI	Public	Privé	Fin de contrat août 2019
342	266	76	155
AESH	CDD	CDI	
545	414	131	
Total	Individuel	Mutuel	Collectif
887	649	141	71
1 ^{er} degré	2 nd degré	Public	Privé
605	282	750	137

341 CUI sont passés sous contrat AESH depuis 2016

Quotités proposées (AESH) :

- 8,6 % inférieures à 59%
- 91% au-delà de 55%

Nombre de notifications MDPH :

1510 début novembre. La plupart pourvues, celles qui ne le sont pas encore s'expliquent principalement par un pb de territoire (éloignement).

Service partagé (sur deux établissements) : Pas de rattachement à un établissement principal. Cela signifie que

les frais de déplacement ne sont remboursés qu'en cas de déplacement entre les deux dans la même journée.

Perspectives de changement de contrat (de CUI vers AESH):

Sous réserve de compétences validées au cours des deux années de CUI, et du budget nécessaire, les AVS qui verront leur contrat arriver à terme seront intégrés-es. C'est une volonté de l'administration, qui désormais recrute les PEC (Parcours Emploi Compétences) sur la base d'un projet de devenir AESH.

Modalités d'affectation :

Pas de changement de modalité : sur la base de l'intérêt de l'élève, et en prenant en compte la situation de l'AVS, principalement géographique.

Remplacements :

Les congés « longs » (maternité particulièrement) sont remplacés par des recrutements en CDD, ou augmentation de quotités à des AVS intéressés-es. 26 situations de ce type sont recensées actuellement.

Journée de solidarité :

A la question de savoir si un chef d'établissement peut exiger au titre de la journée de solidarité la participation à une action se déroulant hors temps de travail (journée porte ouverte par exemple) pas de réponse de l'administration départementale qui renvoie au Rectorat.

Voyages avec nuitées :

Pas de caractère obligatoire. Les conditions et possibilités d'aménagement de récupération sont à négocier au niveau de l'établissement.

Sorties :

Les AVS ne font pas partie des personnes prises en compte dans les taux d'encadrement de la sortie. Important pour éviter tout problème en cas d'accident.

Elections professionnelles.

En tant que CUI ou AESH vous pouvez voter pour élire vos représentant-es à différentes instances :

Commission Consultative Paritaire : situations individuelles, sanctions (risque de licenciement...).
Les délégué-es interviennent pour défendre votre situation.
Vote FSU

Comité Technique Académique : Attribution et répartitions des moyens en postes au niveau académique.
Vote FSU.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

2018

6 DÉCEMBRE 2018

Quelques données chiffrées

 5,2 millions d'agents publics appelés à voter

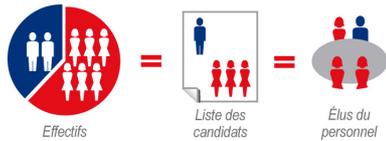
 22 000 instances à renouveler
un mandat de 4 ans (2018-2022)

 **Une date unique**
(du 29 novembre au 6 décembre pour le vote électronique)

 **Un enjeu** de démocratie sociale et d'organisation

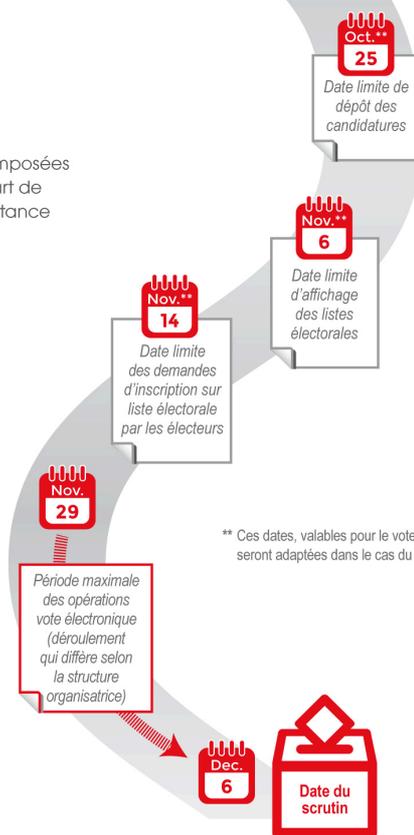
La nouveauté en 2018 : représentation équilibrée femmes / hommes au sein des instances

L'objectif est d'encourager la féminisation de la représentation du personnel.



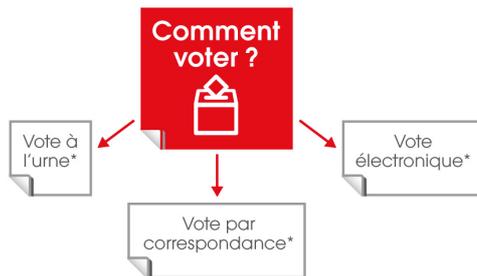
Les listes de candidats aux élections professionnelles sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes des effectifs représentés au sein de l'instance concernée : CT, CAP, CCP (scrutins sur liste).

Calendrier



** Ces dates, valables pour le vote à l'urne, seront adaptées dans le cas du vote électronique.

Mode d'emploi



* Selon le choix de l'administration, de la collectivité ou de l'établissement, l'électeur est informé et reçoit le matériel de vote correspondant.

Je travaille dans la fonction publique de l'État

JE VOTE

POUR ÉLIRE MES REPRÉSENTANTS

pour les questions
COLLECTIVES



Organisation
de mon service



Fonctionnement
et méthodes
de travail



Formation
professionnelle



Comité Technique

Les Comités techniques examinent les questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et aux droits statutaires. Mes votes aux CT permettent également de désigner les représentants aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

pour les questions
INDIVIDUELLES
relatives à la carrière



Je suis
FONCTIONNAIRE



Je vote pour la
**Commission
Administrative
Paritaire**

Je suis
CONTRACTUEL(LE)



Je vote pour la
**Commission
Consultative
Paritaire**

LES RÉSULTATS DES CT DÉTERMINENT LA COMPOSITION DU
**CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA
FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT**

Le CSFPE examine les questions d'ordre général concernant la fonction publique de l'État

LES RÉSULTATS DES CT PARTICIPENT À LA COMPOSITION DU
**CONSEIL COMMUN DE
LA FONCTION PUBLIQUE**

Le CCFP examine les questions d'ordre général communes aux trois fonctions publiques

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 29 novembre au 6 décembre

En CT, je vote : En CAP, je vote :



ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN



SNUipp
FSU

DÈS LE 11 OCTOBRE, JE CRÉE MON MOT DE PASSE

- Je me connecte sur elections2018.education.gouv.fr et je saisis mon e-mail professionnel



- Je me connecte ensuite sur mon e-mail professionnel, je clique sur le lien reçu par mail et **je crée un mot de passe personnel**. J'accède à ma messagerie professionnelle sur :

Ne pas confondre I-prof et messagerie professionnelle



DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, JE VOTE

- Je me connecte à mon espace électeur elections2018.education.gouv.fr et je clique sur « voter ». Je saisis mon **identifiant de vote** (reçu à l'école ou sur mon e-mail professionnel) et mon **mot de passe personnel**



- Je vote SNUipp et je vote FSU pour chacun des scrutins correspondants



LE COMPTE ÉLECTEUR PERMET

- De consulter les scrutins pour lesquels je serai appelé à voter
- De récupérer mon identifiant de vote, de créer ou recréer mon mot de passe
- D'accéder au bureau de vote en ligne



Du 29 novembre et jusqu'au 6 décembre :

VOTONS SNUIPP ET FSU,

un syndicalisme unitaire, déterminé, majoritaire et indépendant

